

raison de 3 à 4 piastres égyptiennes (la piastre égyptienne vaut 0 fr. 25), mais ce mode est rarement employé, car le salarié est d'ordinaire, dans cette partie de l'Égypte, un étranger, un nouveau venu, qui ne connaît ni la valeur culturale de la terre ni les procédés d'exploitation en usage. Aussi le propriétaire préfère-t-il faire travailler les habitants des fermes qui entourent son domaine. Ceux-ci connaissent mieux la culture et tirent un meilleur profit des terres. C'est ainsi que sont cultivés le blé, l'orge et les fèves. Chaque ouvrier est payé en nature et garde pour lui 5 0/10 du produit récolté.

2° D'autres fois le propriétaire fait cultiver les terrains pour son propre compte. Il fournit alors à l'ouvrier les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, bref tout ce qui est nécessaire à l'exploitation. Les ouvriers travaillent toute l'année sans toucher de salaires en argent. Voici comment ils sont payés : ils labourent, ensemencent et récoltent les céréales ; puis, à la fin de l'année, ils touchent le cinquième des produits autres que le maïs, dont le propriétaire leur abandonne le quart, cette céréale étant leur seule nourriture, sous forme de pain. Si, au cours de l'année, ils ont besoin de quelque argent ou de quelques céréales, le propriétaire les leur avance à titre de prêt sans intérêt, quitte à en prélever le montant sur la récolte future. L'impôt foncier est toujours à la charge du propriétaire.

3° Chaque ouvrier peut recevoir en location de un à deux feddans, suivant ses capacités et ses aptitudes au travail. Cette location est réduite de 50 0/10 sur le prix normal du fermage. Ainsi le feddan, qui se loue d'ordinaire 500 P. E. (130 fr.) par an, lui est loué 250 P. E. (65 fr.). Cette remise de moitié constitue son salaire. Au prix de cet avantage, l'ouvrier est, pendant l'année de fermage, à l'entière disposition du propriétaire, qui, en cas de nécessité, peut l'employer à la journée à raison de 1 à 2 P. E. (50 centimes). Le montant du salaire à lui dû est imputé sur le prix du fermage qu'il paie.

4° Enfin, nous trouvons un mode de travail encore plus simple. Les ouvriers s'engagent à fournir au patron, en outre de leur travail, les bestiaux, les instruments aratoires, les engrais, en échange des deux cinquièmes de tous les produits et de la moitié du maïs. Le bénéfice réalisé est partagé entre eux.

II. Haute Égypte. — Bien différente est ici la situation de l'ouvrier agricole. Tout propriétaire d'une *esbeh* a des ouvriers qui viennent s'y établir de leur propre gré. Pendant la crue du Nil, c'est-à-dire pendant plus de deux mois, la majeure partie des terres productives de la haute Égypte sont couvertes par les eaux. La terre acquiert pendant ce temps une fertilité exceptionnelle et un rendement considérable. Les parties du sol drainées et mises en culture se nomment *malak*. Pour régler les crues, on a en récemment l'idée de faire

LES

OUVRIERS AGRICOLES D'EGYPTE

Leur vie, leurs rapports avec les patrons.

L'étude qui va suivre, et dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs, nous a été adressée par notre ami Saleh Nour-el-Din, attaché au ministère des Finances égyptien, étudiant à l'École française de droit du Caire. Ce tableau de la vie ouvrière égyptienne, si peu connue, intéressera vivement le public français. Nous en publions aujourd'hui la première partie, réservant au prochain numéro les rapports des ouvriers

location de un à deux feddans, suivant ses capacités et ses aptitudes au travail. Cette location est réduite de 50 0/0 sur le prix normal du fermage. Ainsi le feddan, qui se loue d'ordinaire 500 P. E. (130 fr.) par an, lui est loué 250 P. E. (65 fr.). Cette remise de moitié constitue son salaire. Au prix de cet avantage, l'ouvrier est, pendant l'année de fermage, à l'entière disposition du propriétaire, qui, en cas de nécessité, peut l'employer à la journée à raison de 1 à 2 P. E. (50 centimes). Le montant du salaire à lui dû est imputé sur le prix du fermage qu'il paie.

4° Enfin, nous trouvons un mode de travail encore plus simple. Les ouvriers s'engagent à fournir au patron, en outre de leur travail, les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, les engrais, en échange des deux cinquièmes de tous les produits et de la moitié du maïs. Le bénéfice réalisé est partagé entre eux.

II. Haute Égypte. — Bien différente est ici la situation de l'ouvrier agricole. Tout propriétaire d'une *ezbeh* a des ouvriers qui viennent s'y établir de leur propre gré. Pendant la crue du Nil, c'est-à-dire pendant plus de deux mois, la majeure partie des terres productives de la haute Égypte sont couvertes par les eaux. La terre acquiert pendant ce temps une fertilité exceptionnelle et un rendement considérable. Les parties du sol drainées et mises en culture se nomment *malak*. Pour régler les crues, on a eu récemment l'idée de faire construire des digues permettant d'isoler les propriétés et de les arroser au fur et à mesure des besoins. Les terrains sont alors dans la *hocha*. Le gouvernement s'efforce de mettre peu à peu dans la *hocha* toutes les terres cultivables de la haute Égypte.

L'ouvrier des terres malaks reçoit des habitants du sol un salaire de 7 à 12 P. E. par feddan, selon la fertilité de ces terres et leur situation, pour bêcher et ensemer. Les labours sont faits à la journée à raison de 3 à 4 P. E. Les produits récoltés sont attribués pour un cinquième à l'ouvrier cultivateur.

SALEH NOUR-EL-DIN,

Attaché au Ministère des Finances
étudiant de deuxième année à l'École française
de droit du Caire.

(A suivre.)

LES

OUVRIERS AGRICOLES D'ÉGYPTE

Leur vie, leurs rapports avec les patrons.

L'étude qui va suivre, et dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs, nous a été adressée par notre ami Saleh Nour-el-Din, attaché au ministère des Finances égyptien, étudiant à l'École française de droit du Caire. Ce tableau de la vie ouvrière égyptienne, si peu connue, intéressera vivement le public français. Nous en publions aujourd'hui la première partie, réservant au prochain numéro « les rapports des ouvriers agricoles avec les patrons » :

N. D. L. R.

J'ai l'intention, dans cette étude, de présenter au public, aux étrangers surtout, quelques généralités sur la situation de l'ouvrier agricole en Égypte. Cette question, comme tout ce qui touche à notre chère Égypte, est peu connue : mon seul désir est d'y intéresser les Français.

Nous prendrons comme type le travail de l'ouvrier employé par le propriétaire d'un terrain de 100 *feddans* (le feddan vaut 4.200 mètres carrés).

Les conditions du travail sont les mêmes pour les ouvriers des grandes administrations : domaines de l'État, *wakfs*, *daïra-sanieh*, que pour ceux des particuliers.

Le propriétaire de 100 feddans doit nécessairement avoir près de ses terres une *ezbeh*. On appelle ainsi un vaste établissement destiné à conserver les ustensiles aratoires et à emmagasiner les récoltes, les denrées, le coton, bref tous les produits agricoles. Cet établissement, plus connu en Égypte sous le nom de *dawar*, est entouré de quelques maisonnettes que fait construire à ses frais le propriétaire pour y loger des ouvriers appelés *tamallieh*, c'est-à-dire employés à perpétuité sur le domaine.

Il convient maintenant de distinguer la situation de l'ouvrier agricole dans la basse et dans la haute Égypte, car elle diffère beaucoup.

1. Basse Égypte. — On peut diviser les ouvriers en quatre catégories :

1° Dans certains cas, le propriétaire occupe les ouvriers à la journée, a

PARTOUT LE -KOFF" meilleur et BOISSON QUE DES APÉRITIFS

ELIXIR VÉGÉTAL

DÉPURATIF — RECONSTITUANT — FÉBRIFUGE — ANTISEPTIQUE

Cet élixir est employé avec succès pour combattre les maladies de la gorge, de l'estomac, des intestins, de la vessie, — les maladies nerveuses, épidémiques, contagieuses.

Son action dépurative est souveraine contre les dartres, eczémas, humeurs froides, plaies, ulcères de toute nature.

Il est fortifiant dans les cas d'épuisement, d'anémie, de chlorose. — Très efficace contre les fièvres : paludéenne, muqueuse, typhoïde et la méningite.

Pour l'usage externe, guérit coupures, contusions et brûlures.

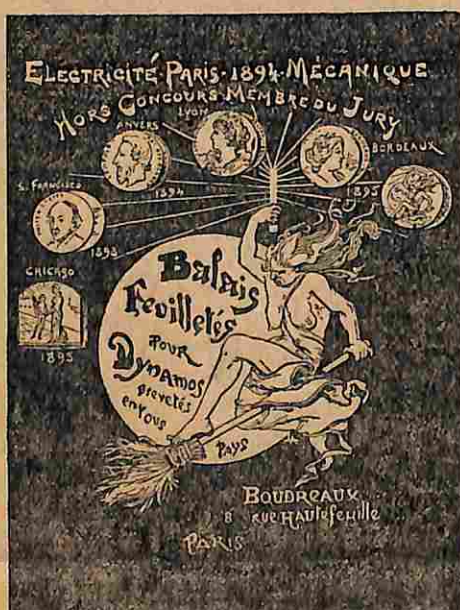
SE TROUVE :

Chez M. E. COLOMB, 24, rue des Récollets, à COLOMBE, fabrication :
Au Dépôt général, chez M. Victor HUBERT, pharmacien de première classe, 67, rue Montorgueil, Paris.

PRIX DES FLACONS :

Le 1/2 litre, 7 fr. ; le 1/4 de litre, 4 fr. ;
le flacon des enfants, 1 fr. 50

Envoi FRANCO à partir d'un litre contre mandat-poste.



33, rue du Dragon,
France : 10 fr. par an. Union postale :

LA DIAPHANE

POUDRE de RIZ

Sarah Bernhardt

LA POUDRE ÉLÉGANTE
PAR EXCELLENCE
ADHÉRENTE, INVISIBLE
HYGIÉNIQUE

32, Av. de l'Opéra
PARIS



KOLA GRANULÉ SOLUBLE

10 centim. de CAFÉ
par OUIILLER à G
contient toute la Caféine, le Rouge de Kola, la T
ANTI-NEURASTHÉNIQUE, TONIQUE SE
DOSE : 2 cuillerées à café par jour da
Le flacon : 450. Ph^{ie} ASTIER, 72, Ave
ENVOI FRANCO D'ÉCHAN

LA VOYAGEUSE BACLE
 BICYCLETTE DE ROUTE 1^{re} QUALITE
 Gauchon plein ou creux.
 GRANDE FACILITE DE PAIEMENT
 sans majoration de prix.
 Un tiers comptant, le soldo en une année.
 Le *Catal. illustré* avec description et prix bien détaillés de nombreux modèles ainsi qu'un grand nombre d'accessoires, est expédié gratis et contre demande adressée uniquement à M. D. BACLE, 46, Rue du Bac, Paris, créé depuis un quart de siècle.



Manque de Forces
 LE
FER BRAVAIS
 ANÉMIE - CHLOROSE
 Expérimenté par les plus grands médecins du monde, passe immédiatement dans l'économie sans occasionner de troubles. Il recoloré et reconstruit le sang et lui donne la vigueur nécessaire.
 SE DÉFIER des Imitations et Contrefaçons.
 DROGAI : PHARMACIE NORMALE, 19, Rue Drouot, Paris, et toutes Pharmacies.
 GDS : 40 et 42, Rue Saint-Lazare.

FILTRE CHAMBERLAND
 SYSTÈME PASTEUR
 Seule Médaille d'Or Exposition Universelle 1889
 SEUL FILTRE ADOPTÉ PAR SÉCONCOURS pour l'AMER PRA NCAISB
 Extrait d'une lettre de M. PASTEUR, du 1^{er} Mars 1889.
 Par votre lettre du 26 février 1886, vous me demandez si j'autorise de vendre, avec mention de mon nom sur l'affiche ou prospectus, des filtres autres que celui de M. CHAMBERLAND.
 Je n'ai point donné cette autorisation et c'est tout à fait à mon insu et contre mon gré que cette usurpation de mon nom a pu avoir lieu.
 Signé : L. PASTEUR.
 On doit donc exiger sur tous les filtres la marque :
CHAMBERLAND système PASTEUR
 J. ROULLÉ & Co, seuls concessionnaires
 31 et 33, RUE BOINOD, PARIS



KOLA
 GRANULÉ SOLUBLE
 10 cent. de CAFÉ par cuillère à café
 contiennent toute la Cacao, le Rouge de Kola, la ANTI-NEURASTHÉNIQUE, TONIQUE ;
 DOSE : 2 cuillères à café par jour
 Le flacon : 450, Ph^{ie} ASTIER, 72, AVENUE FRANCO-BÉCHAM

33, rue du Dragon,
 France : 10 fr. par an. Union postale :

SANS COLLE
 LE PAPIER A CIGARETTES
FUMEZ

GOALTAR Saponine
LE BEUF
 LA VOGUE DONT JOUIT LE
 comme *Destinctant hygiénique*, est due à ses propriétés antiseptiques, microbicides et clarifiantes qu'il ont fait mettre dans les hôpitaux de la ville de Paris, La *Médecine Vétérinaire* a trouvé également de nombreuses applications à faire de cet excellent produit (pâtes, mucos, maladies de la peau, cocotte, etc.) dans les Pharmacies. - Se méfier des imitations. - Exiger le véritable nom.



LA DIAPHANE
 POUDRE DE RIZ
 Sarah Bernhardt
 LA POUDRE ÉCARTÉE
 PAR EXCELLENCE
 ADHÉRENTE, INVISIBLE
 HYGIÉNIQUE
 32, Av. de l'Opéra
 PARIS
 Se trouve dans toutes les Parfumeries.

